

Commune de COULONGES

Informations sur les risques naturels
et technologiques majeurs
pour l'application des I, II de l'article L 125-5
du code de l'environnement

**PLAN DE PREVENTION DES
RISQUES INONDATION**

VALLEE DE LA CHARENTE

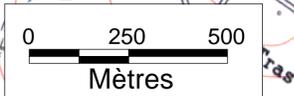
Carte des zonages réglementaires

Echelle 1/10 000

**EXTRAIT DU
P.P.R. APPROUVE LE 02 SEPTEMBRE 2002**

LEGENDE

-  Zone rouge
-  Zone bleue
-  Cote de sécurité en m NGF
-  Limite des Plus Hautes Eaux, pour la crue de référence
-  Limite de hauteur d'eau supérieure ou égale à un mètre pour la crue de référence
-  Cours d'eau
-  Limite de commune



AMBERAC

LA CHAPELLE

COULONGES

VOUHARTE

51.65

51.85

53.05

53.25

53.45

53.65

51.25

51.65

51.45

49.05

48.85

48.45

48.25

48.05

47.85

47.65